

Communiqué de presse

## **Tous et toutes solidaires de la CGT Nord et de Jean-Paul Delescaut, son Secrétaire général**

Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, a été condamné ce jour à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme et relaxé pour provocation à la haine raciale. Le sens du communiqué, objet de la poursuite, était pourtant clair. Rendre hommage à toutes les victimes civiles de cet enchaînement inexorable de violence meurtrière. Ce jugement et les motivations lues par la présidente du Tribunal ont des accents politiques ostensibles, visant notamment l'action de la CGT en dehors de sa compétence. Du jamais vu et du très inquiétant.

L'union départementale CGT du Nord et Jean-Paul Delescaut ont immédiatement interjeté appel de cette décision. Une décision qui constitue un franchissement de seuil abrupt et particulièrement dangereux pour tout acteur politique ou militant mais plus généralement pour toute prise de parole sur des situations de guerre ou de crime contre l'humanité. En déniait à une parole syndicale la possibilité de porter une analyse géopolitique et de penser le monde, en criminalisant lourdement cette période sur le registre de la répression terroriste, nous assistons à une nouvelle dérive et à une réduction importante du périmètre de la liberté syndicale et de la liberté d'expression. Cette criminalisation s'inscrit évidemment dans la vague liberticide qui touche la liberté de réunion et de manifestation. Depuis cette décision, toute parole portant sur la situation à Gaza ou sur la situation en Israël est susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux. Rappelons que cette poursuite a été provoquée par le préfet Georges-François Leclerc, représentant de l'État, lui-même plusieurs fois condamné par le Tribunal Administratif de Nice pour ses mesures illégales contre les migrants à la frontière Italienne. Un préfet donneur d'ordre dans l'affaire des violences commises sur Geneviève Legay. Un préfet en conflit ouvert avec l'UD CGT du Nord sur plusieurs mobilisations sociales. Une procédure qui s'inscrit à l'évidence dans la logique de la vague de poursuites pour apologie du terrorisme à la suite d'une circulaire de la chancellerie ayant incité les parquets à poursuivre massivement les militants sur des projections politiques nauséabondes prêtant à des phrases des intentions contraires à celles de leurs rédacteurs. Une procédure qui s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1000 militantes et militants font l'objet de poursuites par les tribunaux.

Indépendamment de l'impérieuse nécessité de l'action judiciaire et politique contre les comportements antisémites et racistes et contre les glorifications du terrorisme, en particulier après le traumatisme collectif du 7 octobre et celui du Génocide en cours à Gaza, il est nécessaire que les autorités retrouvent la raison. Dans ce moment dramatique, la CGT appelle à la solidarité de tous les acteurs politiques et de la société civile en soutien à Jean-Paul Delescaut, en défense de la liberté syndicale et de la liberté d'expression. Nous ne laisserons pas ces libertés disparaître et appellerons prochainement à des actions pour les défendre face à cette dérive autoritaire.

Montreuil, le 18 avril 2024